

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON II FACULTÉ DE DROIT

DROIT DES OBLIGATIONS I

SUJET A

M. PERNET

GALOP D'ESSAI DU 21 NOVEMBRE 2018

L'utilisation du code civil est autorisée, à l'exclusion de tout autre document.

Toute annotation ou post-it au sous-titre II (« La responsabilité extracontractuelle ») du titre II de votre code civil, avant le début de l'épreuve, n'est pas autorisée.

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 1H45

CAS PRATIQUE:

17 points

Monsieur CHAMPION est professeur diplômé (« mention cours collectifs et musculation ! » aime-t-il a préciser) et gérant du « FREESTYLE », un club de sport qu'il a créé voici 5 ans avec sa femme. Les journées sont longues entre les cours à donner et la gestion quotidienne du club.

Le 15 Juillet 2018 est cependant une grande journée : en plus de fêter les trois ans de sa petite fille, Monsieur CHAMPION exulte au coup de sifflet marquant la fin du match de la finale de la coupe du Monde de football. Ni une ni deux, ce dernier se dirige Place Bellecour aux cris de « France championne du Monde! » afin de partager sa joie avec quelques amis du club de foot qu'il pratique en amateur.

Au terme d'une belle soirée, ce dernier décide de rentrer chez lui d'autant que certains esprits alcoolisés commencent à s'échauffer. Tout en se frayant un chemin au milieu de la foule, Monsieur CHAMPION croise un groupe de jeunes mineurs qui se plaisent à lancer simultanément en l'air des engins pyrotechniques non homologués commandés sur l'internet et dont l'un vient frapper son entre-jambe - qu'il rattrape par réflexe - puis explose contre son aine et dans ses mains, le faisant choir de douleur. Les services de secours et des forces de l'ordre présentes sur les lieux décident respectivement de transporter Monsieur CHAMPION aux urgences et de placer en garde à vue l'ensemble des membres du groupe de jeunes mineurs. Il ressortira des premières constatations que l'appareil génital et les abducteurs de Monsieur CHAMPION sont fortement endommagés. L'une de ces mains devra subir l'amputation de l'index et de deux phalanges au majeur. Monsieur CHAMPION est éploré. En outre, les premières dépositions réalisées auprès des officiers de police judiciaire démontrèrent le grand gâchis de cette soirée en ce qu'il en ressorti que les mineurs n'eurent pas conscience de leurs actes.

Madame CHAMPION, avertie, décide de se transporter à l'Hôpital Feyzin afin de rejoindre son mari. Cependant les quais du tram étant bondés lors de cette soirée, Madame CHAMPION tombe sur les voies à l'arrivée du T4 en station « Gare Part-Dieu - Villette », après avoir été poussée par Monsieur YOUSHALLNOTPASS qui désirait à tout prix disposer d'une place assise. Madame CHAMPION s'éteignit dès l'impact avec le tram.

Envisagez:

Quelles sont les responsabilités à engager et éventuellement à rejeter ?

Quels postes d'indemnisation résultant des préjudices subis pourraient réclamer les différends membres de la famille CHAMPION au regard des évènements la frappant ?

QUESTION DE COURS:

3 points

- Théories de l' « équivalence des conditions » et de la « causalité adéquate ». Quelle(s) différence(s) ? (Illustrez vos propos).